

la Convention dont il est question. Ainsi, l'on s'attend d'apprendre incessamment que cette affaire aura été terminée à la satisfaction mutuelle des deux Nations.

III. Le Roi a nommé Mr. Jean Murray pour être son Résident auprès de la République de *Venise*, où Sa Majesté n'a point eu de Ministre depuis quelque-tems. Il doit partir incessamment pour sa destination. Le Baron d'Assebourg, Chambellan du Roi de Danemarck, doit au contraire arriver dans peu à *Londres*, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Danoise, afin d'y remplacer le Baron de Rosenkrantz, qui ira occuper à *Copenhague* la place de premier Commissaire du Département de la Marine.

IV. Il y a toujours une espèce de certitude que le Roi ne fera point cette année de voyage dans son Electorat. Sa présence paroît des plus nécessaire dans son Royaume pour les affaires de l'intérieur, &, comme le pensent bien des gens, aussi pour celles du dehors, qui peuvent s'y traiter avec plus de tranquillité. Outre la négociation avec la Couronne de France, on n'éloigne pas du tapis l'élection d'un Roi des Romains. D'autres d'une conséquence inférieure se traitent également dans le Cabinet. D'ailleurs, le Parlement toujours assemblé, a, dit-on, encore beaucoup à faire avant d'être dissous. La création d'un nouveau suivra. Le Roi doit être dans son Royaume pour ces deux grands points.

Ce que présente le Parlement depuis ce qui en a été rapporté, ce sont entre autres de grands débats qu'il y eut le 19. Février dans la Chambre des Communes, au sujet d'un Bill porté à cette Chambre pour punir la mutinerie & la désertion